



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

# LA FORMATION SST



- Formation initiale SST

Durée de la formation : 14h00 de face à face pédagogique

Objectif : Apprendre aux futurs SST la conduite à tenir face à une situation d'urgence et en attendant les secours spécialisés

- Maintien et Actualisation des Compétences SST

Durée : 7h00 de face à face pédagogique - *Recyclage à effectuer tous les 2 ans*

Objectif : Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à **un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.**



# EVALUATION DES PARTICIPANTS

**La validation de la formation est faite après une évaluation continue des stagiaires. Un certificat de SST est délivré suite à la validation de la formation.**

- 8 compétences acquises permettent la certification du SST
- Le participant doit être évalué au minimum lors de 2 cas concrets dont 1 de synthèse.

# CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE



Le certificat qui vous sera remis sera à présenter lors des sessions de maintien

**SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**

**Certificat de sauveteur secouriste**

M:

Né le :

N° Forprev : ZZJ40084

N° de certificat : 410b6707800044a2

Délivré le : 10/01/2014

Fin de validité : 10/01/2016

Votre photo

Certificat n° 410b6707800044a2 délivré le 10/01/2014

# PROGRAMME DE FORMATION SST

## 1<sup>ère</sup> Journée

### Matin :

- Présentation de la formation
- Les indicateurs de santé au travail
- Les rôles du SST et cadre juridique
- Formation générale à la prévention
- Les 4 actions du SST
- Secourir une victime qui saigne abondamment

### Après-midi :

- Secourir une victime qui s'étouffe
- Secourir une victime inconsciente et qui respire
- Secourir une victime qui présente des signes de malaises, des brûlures, des fractures, des petites plaies

## 2<sup>nde</sup> Journée

### Matin :

- Révisions des gestes effectués lors de la 1<sup>ère</sup> journée
- Secourir une victime inconsciente et qui ne respire plus

### Après-midi :

- Cas concrets de synthèse
- Validation de la formation



# Le Sauveteur Secouriste du Travail

- Les principaux indicateurs de santé au travail
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- Le cadre juridique du SST
- Présentation du programme ( PREFAS )

# LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## Qu'est ce qu'un Accident du Travail ?

- Définition: Est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.
- Pour que l'accident du travail soit reconnu, le salarié doit justifier de plusieurs conditions :
  - il a été victime d'un **fait accidentel dans le cadre de son activité professionnelle**.
  - le fait accidentel a entraîné l'apparition soudaine d'une **lésion corporelle**.
- L'accident du travail ouvre droit au bénéfice de certaines garanties (*indemnisations, protection contre le licenciement*).

# LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

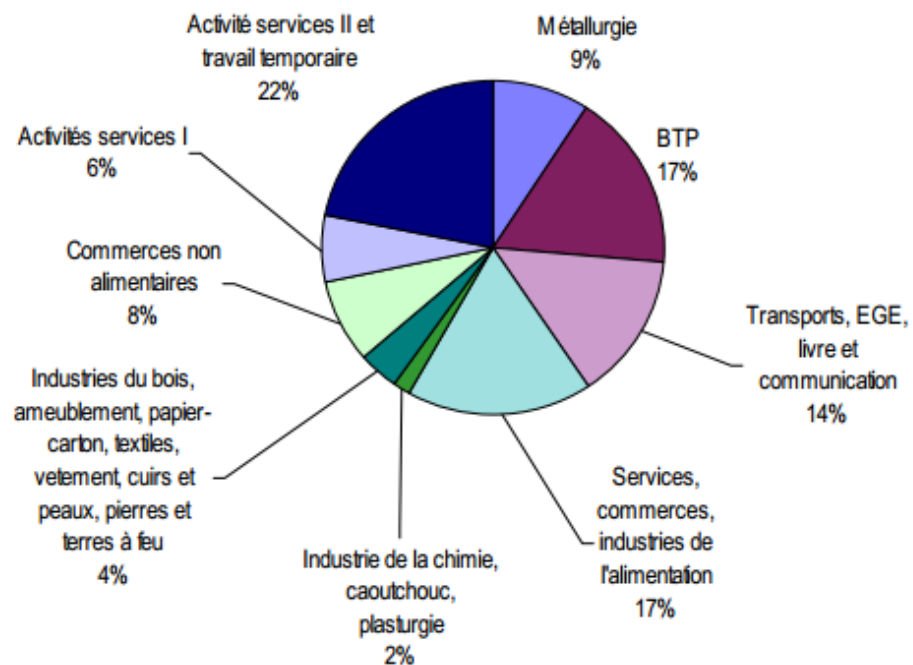


## Quelques chiffres :

- La France compte environ 18 millions de salariés, répartis sur les 9 CTN
- En 2011, le régime général de sécurité sociale a reconnu 36,2 accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés soient **660 914 personnes**
- Selon Eurostat, la France présente le troisième plus fort risque d'AT en Europe
- Le risque d'accident du travail a baissé de 17,8 % depuis 2000
- **La réduction des AT** répond bien entendu à un enjeu de santé publique et de bien-être social. Mais aussi : augmentation de la production et de la compétitivité, diminution des dépenses de soins.

# STATISTIQUES DES AT. PAR SECTEUR

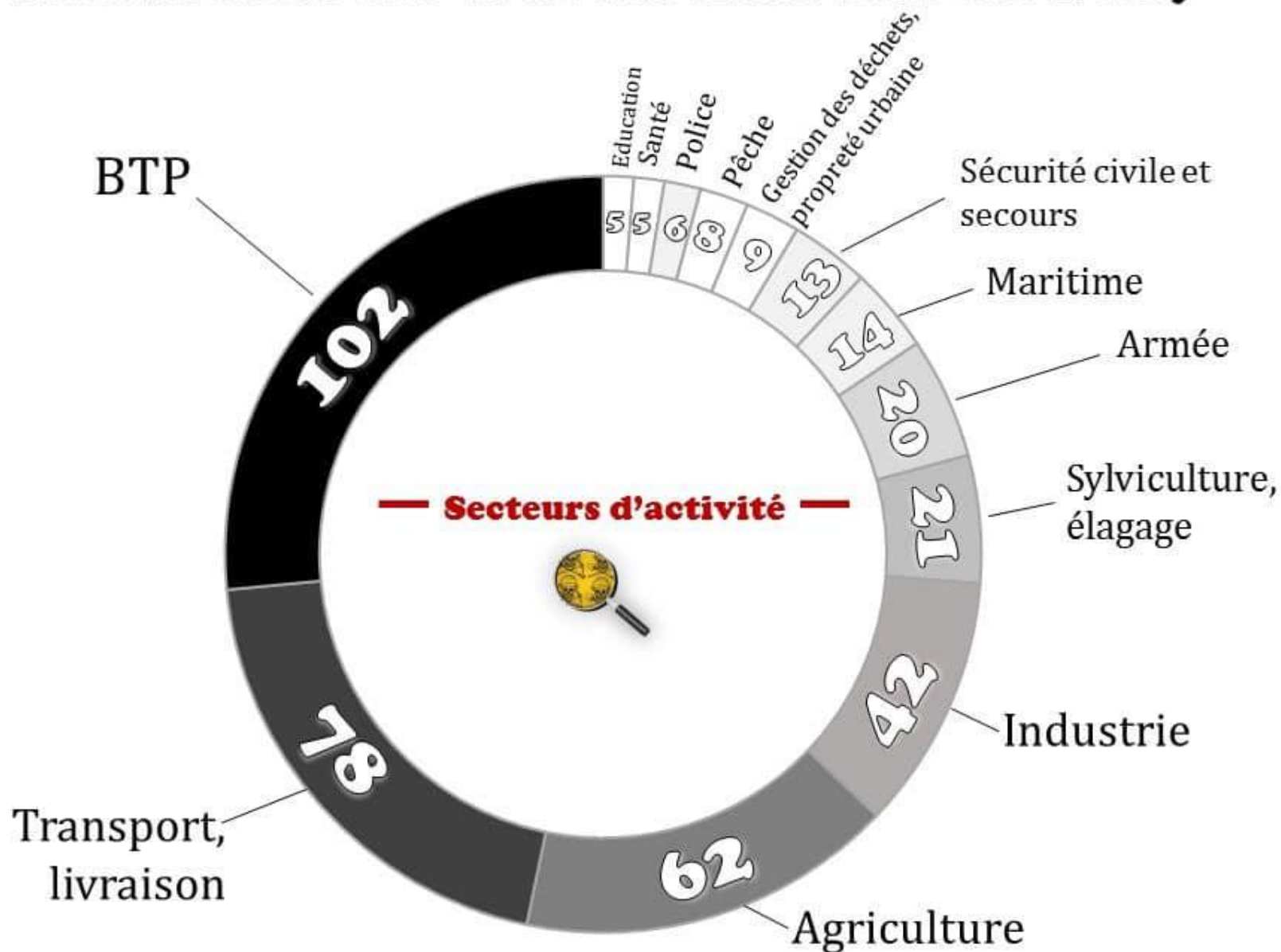
Répartition des accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité CTN en 2011



	<u>AT 2001</u>	<u>AT 2011</u>
<b>BTP</b>	124 305	115 626
<b>Alimentation</b>	124 290	94 499
<b>Services II</b>	134 228	146 921
<b>Commerces</b>	56 102	54 814
<b>Métallurgie</b>	102 299	61 889

# Accidents du travail mortels en 2019

Recensement des accidents du travail à travers la PQR en ligne – bilan après un an de recensement (2019, @DuAccident)



\*27 autres ou inconnus

# Accidents du travail mortels en 2019

Recensement des accidents du travail à travers la PQR en ligne – bilan après un an de recensement (2019, @DuAccident)



— Les victimes —



\*67 autres ou inconnus

# CLASSIFICATION DES ACCIDENTS

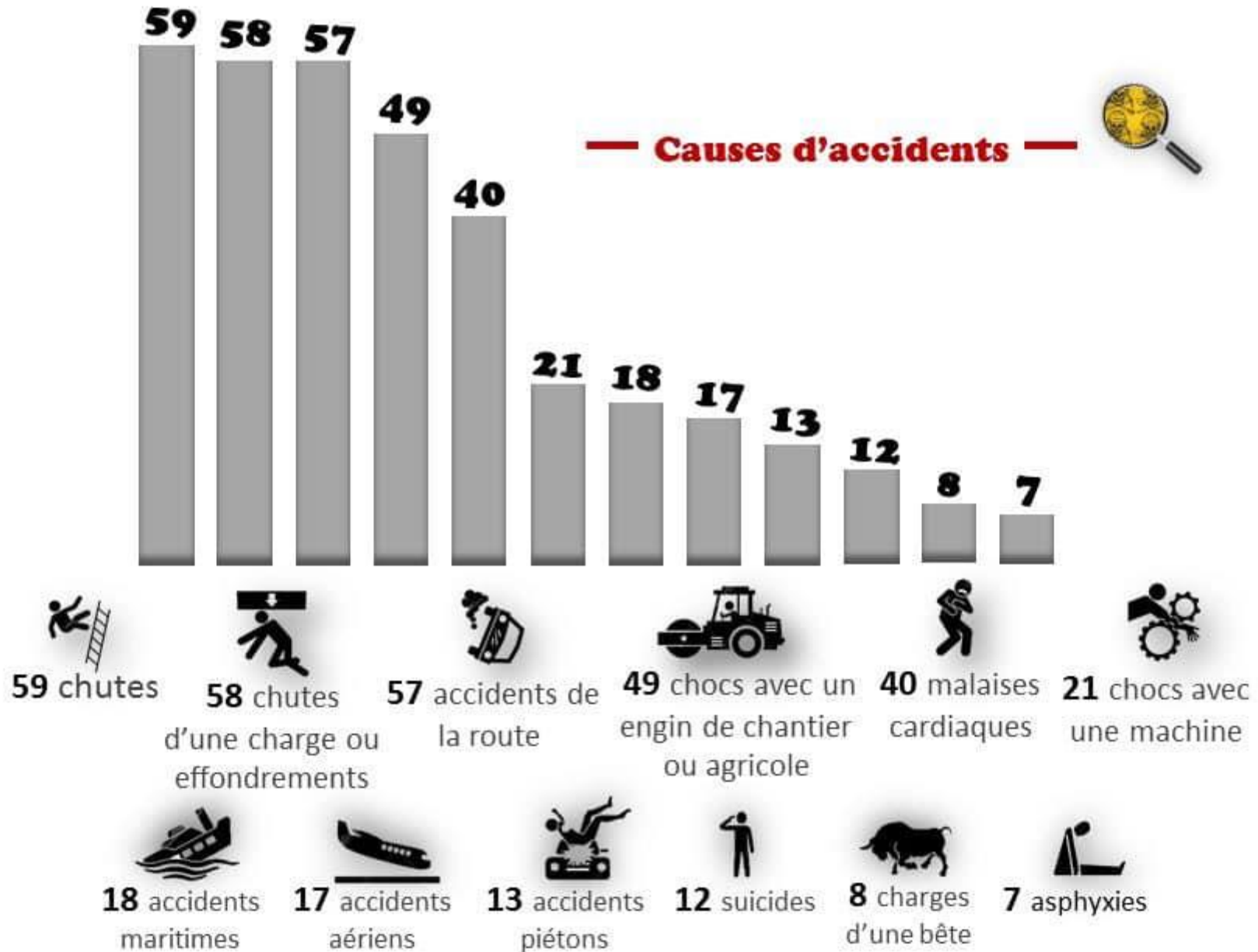
Quels sont les types d'accident de travail les plus courants ?

- Accidents dus aux **manutentions manuelles** (qui représentent un tiers des accidents avec arrêt)
- **Chutes de plain-pied** (environ un quart des accidents)
- **Chutes de hauteur**
- Accidents dus à **l'utilisation d'outils**
- Accidents provoqués par des **masses en mouvement**



# Accidents du travail mortels en 2019

Recensement des accidents du travail à travers la PQR en ligne – bilan après un an de recensement (2019, @DuAccident)



\*53 autres ou inconnus

# LES ACCIDENTS DE TRAJET

**Définition** : Considéré comme accident du travail, l'accident de trajet est celui qui survient lors du parcours normal aller-retour effectué par le salarié entre :

- Son lieu de travail et sa résidence principale ou une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité, ainsi que tout autre lieu de résidence où vous vous rendez de façon habituelle pour des raisons d'ordre familial ;
- Son lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où est pris habituellement son repas.

- **90 000 accidents de trajet** ont été déclarés en 2012



# LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- **Définition** : Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle et si elle figure dans un des tableaux du régime général ou agricole de la Sécurité sociale.
- La déclaration est à faire par le salarié auprès de la CPAM sous 2 ans du fait établi d'un lien entre sa maladie et son activité professionnelle.
- A réception de la déclaration, la caisse primaire diligente une enquête médicale et administrative. Elle informe l'employeur, le médecin du travail et l'inspecteur du travail de cette déclaration. Elle statue sous 3 mois, avec enquête complémentaire si nécessaire, de la recevabilité du dossier.
- **En 2011, 55 000 Maladies Professionnelles ont été reconnues par la CPAM**



## QU'EST-CE QU' UN SST ?

- Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) peut sauver des vies sur le lieu de travail, notamment en cas d'accident du travail.
- Il s'agit d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour **donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés**
- Les SST sont aussi **des auxiliaires de prévention** : Ils contribuent aussi de plusieurs manières à la prévention des risques professionnelles
- Equivalence au PSC1, action en dehors de l'entreprise

# LE RÔLE DU SST

Pour éviter l'accident



Connaître les risques propres à son entreprise



Faire remonter des observations à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention

L'accident n'ayant pu être évité



**P**rotéger (soi-même et autrui)



**E**xaminer la ou le(s) victime(s)



**F**aire Alerter



**S**ecourir la ou les victime(s)

# LE CADRE JURIDIQUE

## Art. R. 4224-15 du Code du Travail

### La présence de secouristes est obligatoire :

- Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux,
- Dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.
- Quand survient un accident, l'intervention du sauveteur secouriste du travail est limitée :
  - Dans le temps : son délai d'intervention se limite aux quelques minutes qui suivent l'accident jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés auprès de la victime.
  - Dans l'espace : son domaine d'intervention est principalement l'entreprise. **Mais comme tout autre citoyen, le Code pénal l'invite à porter secours à toute personne en danger, sans mettre sa propre vie en danger (article 223-6).**
  - Dans les moyens : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose. Le SST ne doit en aucun cas perdre un temps précieux à aller chercher du matériel pour secourir la victime car les 3 premières minutes sont cruciales.



# RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR ET DU SST

- Le SST étant préposé par l'employeur, c'est l'employeur qui endosse la **responsabilité civile** des actes de l'employé (*c'est-à-dire prise en charge financière des dommages que pourrait causer l'employé*). C'est l'article 1382 du Code Civil qui exonère de toute responsabilité.
- La **responsabilité pénale**, elle, est évaluée le cas échéant par un tribunal et est indépendante du fait que le sauveteur soit SST ou pas.
- **Le sauveteur est, comme toute personne, pénalement responsable de ses propres actes.**
- En cas d'accident, il n'est pas nécessaire d'être SST pour intervenir, il s'agit dans tous les cas de l'obligation légale de porter assistance à une personne en péril en absence de danger pour le sauveteur, assistance comprenant au minimum un **appel aux secours**.

# ARTICLE 223-6 DU CODE PÉNAL

## De l'obligation à porter secours ...

- « Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est **puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende** ».
- « Sera puni des mêmes peines quiconque **s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance** que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours ».

## Article 122-7 du Code pénal

*« N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ».*



1.PROTÉGER

# PROTEGER

## Pourquoi ?

- Pour prévenir l'accident
- Pour éviter un sur-accident
- Pour éviter l'aggravation de l'état de la victime

## Qui protéger ?

- Soi-même
- La victime
- Les autres personnes ( témoins, passants, etc... )



La Victime



Le Sauveteur



Le Témoin

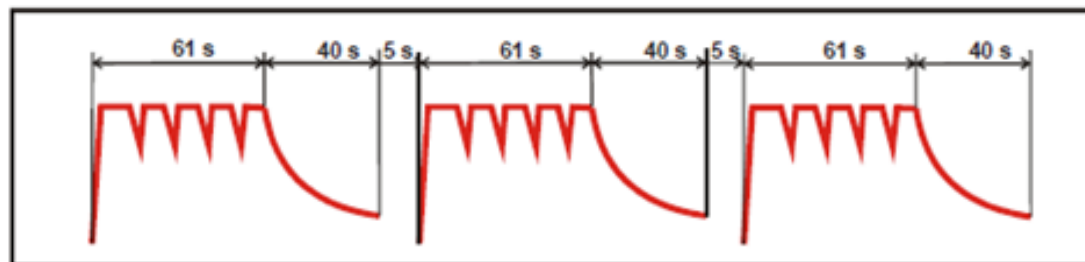


Le Badaud



# L'ALERTE AUX POPULATIONS

Lorsque vous entendez ce signal il faut immédiatement :

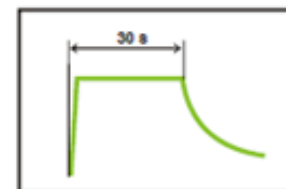


- Se mettre à l'abri en se rendant dans un local calfeutré : portes et fenêtres fermées
- Ecouter la radio sur un poste alimenté par des piles



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle et fermer les arrivées de gaz
- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau qui doit rester libre pour les services de secours

Lorsque le danger est écarté, le signal national de fin d'alerte consiste en un son continu de 30 secondes

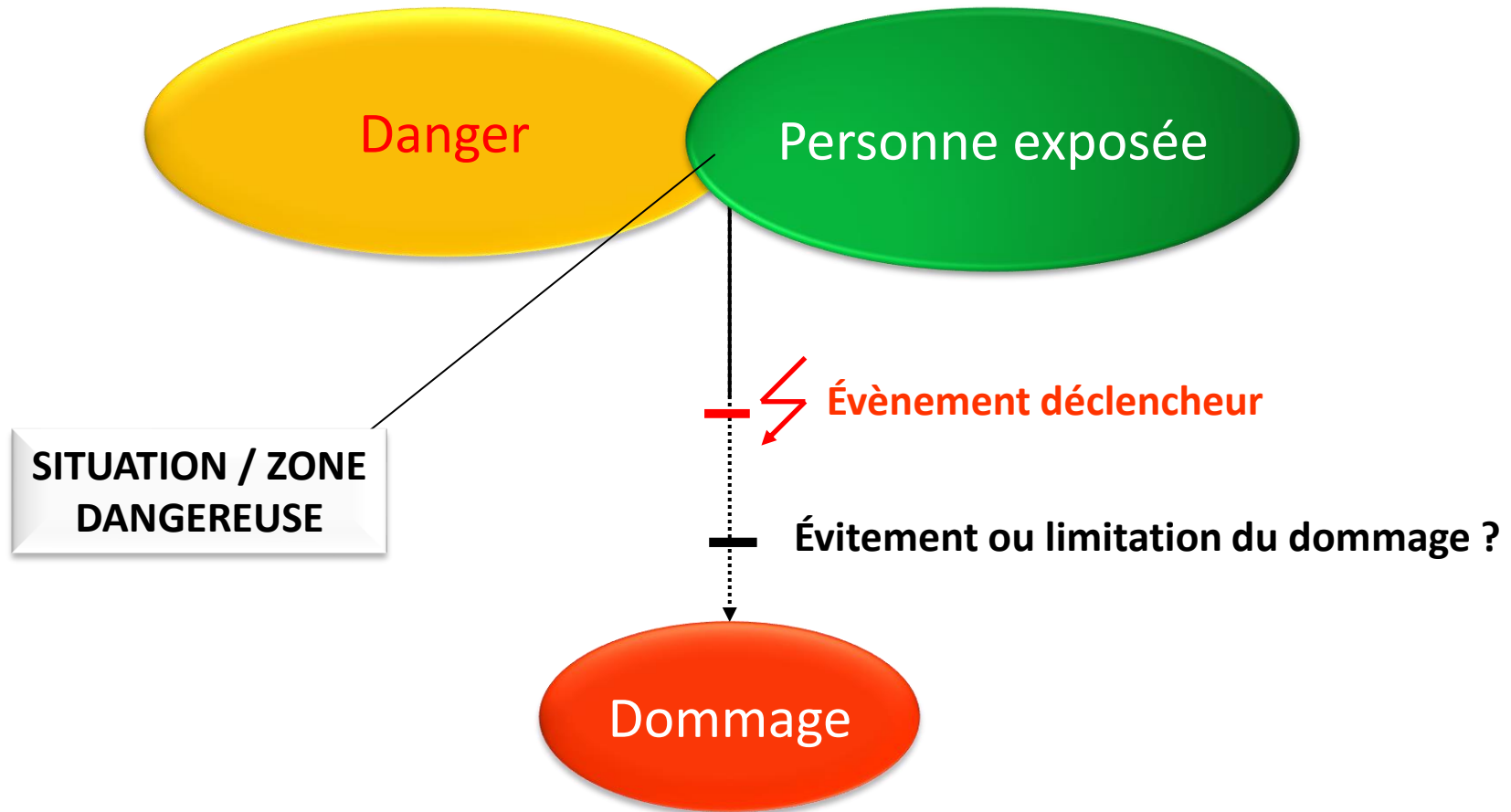


# PROTEGER

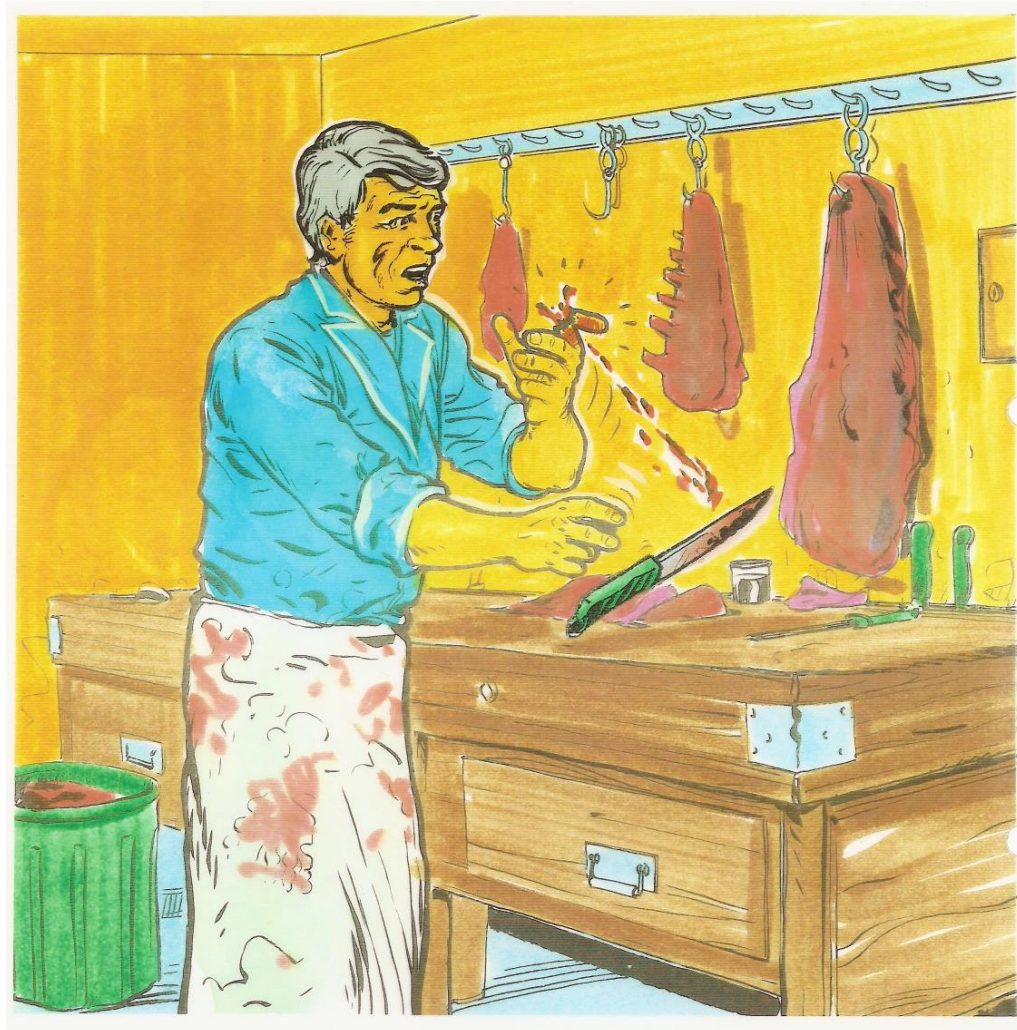
## Quelques définitions :

- ***Dommmage*** : Lésion physique ou atteinte à la santé ou aux biens
- ***Danger*** : Source de préjudice ou de dommage potentiel
- ***Risque*** : Exposition d'une personne à un danger
- ***Mesure de prévention*** : Moyen qui élimine ou réduit un risque
- ***Evènement déclencheur*** : Evènement ultime qui amène le dommage

# MÉCANISME D'APPARITION DU DOMMAGE

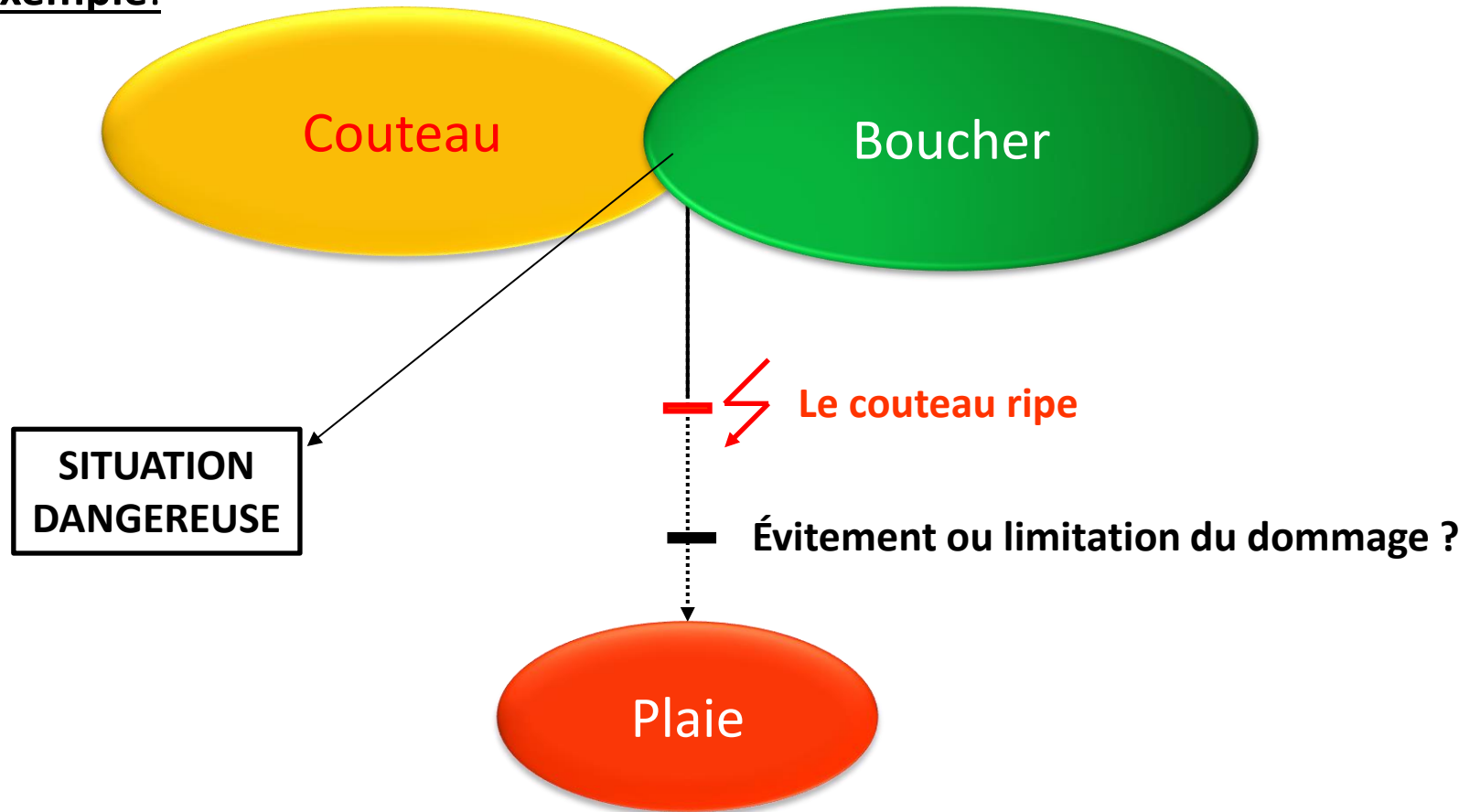


# PROCESSUS D'APPARITION DU DOMMAGE



# MÉCANISME D'APPARITION DU DOMMAGE

- Exemple:



# ANALYSE DES DANGERS PERSISTANTS

Le sauveteur secouriste doit être capable d'identifier, sans s'exposer, les **dangers persistants** pour la victime de l'accident ainsi que les autres personnes exposées (*témoin*, passant). Il existe **4 catégories de dangers** :



**Danger d'origine mécanique**

*Chute, coupure, écrasement...*



**Danger d'origine électrique**



**Danger d'origine thermique ou pouvant provoquer une explosion ou un incendie**



**Danger dû à une atmosphère irrespirable, toxique**

*Noyade, CO<sup>2</sup>...*

# LES PHASES D'ACTION

## LE FAIRE OU LE FAIRE FAIRE



1. Peut-on supprimer le(s) danger(s) identifié(s) ? ( *de manière permanente, sans aggraver l'état de la victime et sans risques pour le SST et les tiers* )



2. Peut-on isoler le(s) danger(s) identifié(s) ? ( *de manière permanente et sans risque pour le SST et les tiers* )

Comment ? → Balisages



3. Peut-on soustraire la victime aux danger(s) identifié(s) ? ( *sans risque pour le SST et les tiers* )

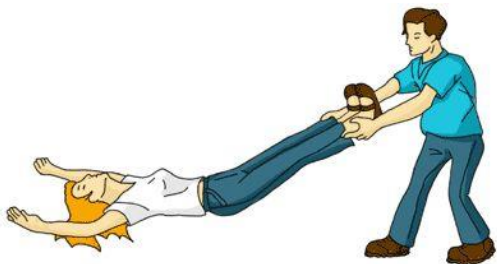
Comment ? → Le dégagement d'urgence

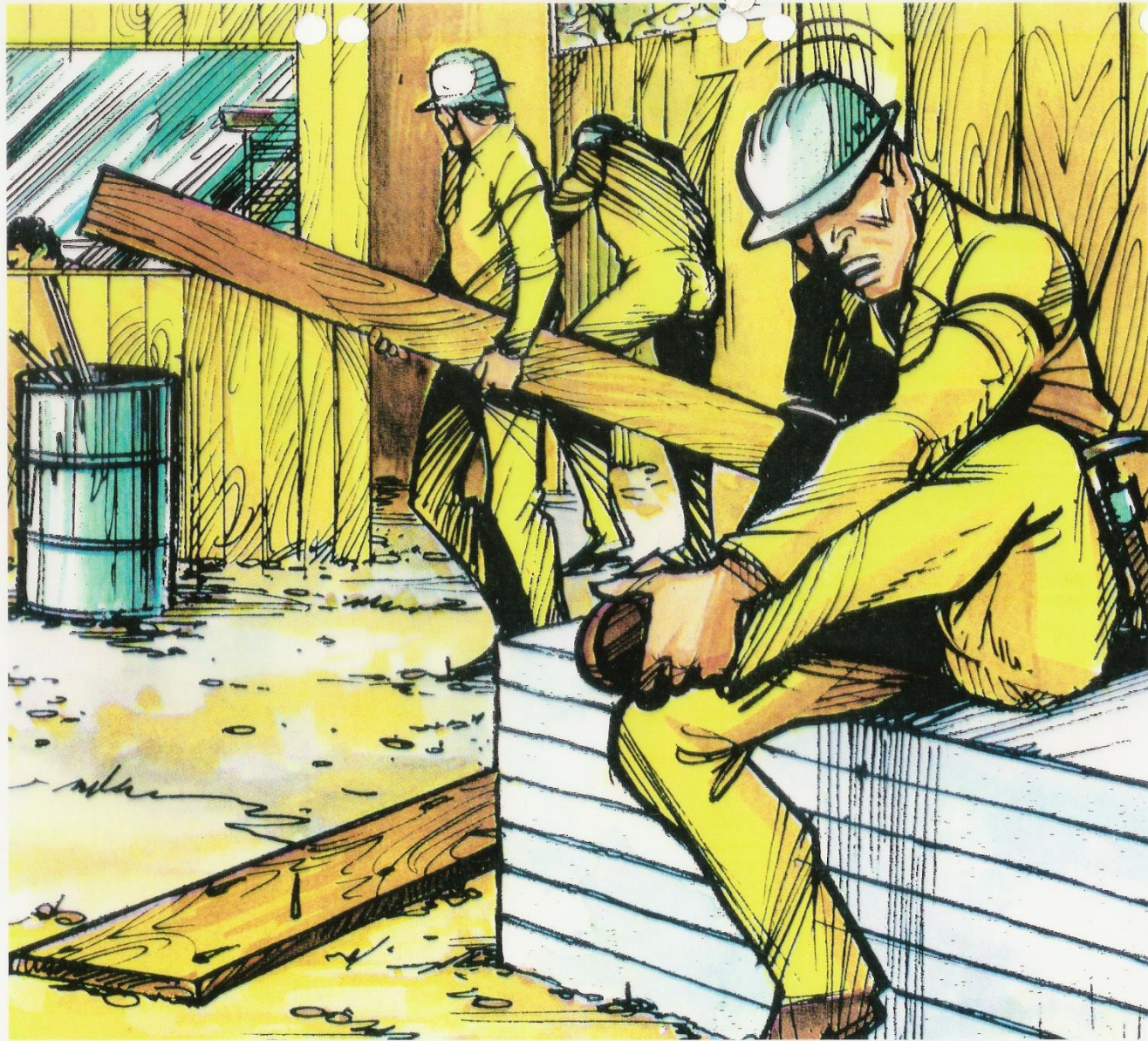
**Sinon, continuer à isoler la zone, faire alerter et attendre l'intervention des secours spécialisés**

# LE DÉGAGEMENT D'URGENCE

## Tout en se protégeant soi-même :

- Utiliser le chemin le plus court et le plus sûr
  - La victime doit être visible, facile à atteindre et sans entrave !
- Choisir la technique de dégagement en tenant compte de sa force, de la position de la victime et de l'environnement (*éventuellement se faire aider*)
- Saisir solidement la victime par les poignets ou les chevilles
- La soustraire rapidement au danger en la tractant au sol









# DE PROTÉGER A PRÉVENIR

## EXERCICE : Repérer les dangers dans une situation de travail

**Dans les diaporamas suivants :**

1. Nommer les dangers et les expliquer
2. Désigner les personnes exposées au danger
3. Décrire et justifier l'enchaînement des circonstances qui pourraient conduire à une atteinte à la santé





# LES 9 PRINCIPES DE LA PRÉVENTION

## Article L4121-2 du code du travail

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à [l'article L. 4121-1](#) sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



Le résultat de cette évaluation doit être porté dans le document unique

# LE DOCUMENT UNIQUE



- En France, le **document unique**, ou **document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER)**, a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à l'employeur pour toute entreprise de plus d'un salarié. C'est un outil permettant d'engager une démarche de prévention dans l'entreprise et de la pérenniser.
- Le document unique doit être revu au minimum chaque année et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.
- Il n'existe aucun modèle **imposé**

# MESURES DE PRÉVENTION

Il existe des actions de prévention et d'autres de protection.

- ✓ Les actions de protection vont agir sur le danger lorsque le risque reste présent.
- ✓ Les actions de prévention vont agir sur le risque.





## EXAMINER

Objectif :

Déceler une urgence vitale

# EXAMINER LA OU LES VICTIME(S)

- **Objectif : Déceler une urgence vitale**
- L'examen de la victime va permettre de collecter les informations sur l'état de la victime
- Pourquoi ?
  - Permettre de déterminer le résultat à atteindre et d'en déduire les actions à mener. L'ordre d'examen et de recherche de détresses vitales est déterminé par le niveau d'urgence vitale afin de maintenir la victime en vie ou éviter des lésions irréversibles
  - Permettre de transmettre ces informations aux secours spécialisés pour qu'ils puissent organiser leur intervention

# LES SIGNES D'URGENCE À DÉCELER

## Déceler si :

### 1. La victime saigne abondamment ?

#### ▪ Quoi faire ?

- Rechercher les saignements abondants éventuels

#### ▪ Pourquoi ?

- En cas de saignement abondant, une grande quantité de sang peut-être perdue ce qui peut entraîner la mort.

#### ▪ Comment ?

- Observer la victime et son environnement
- Procéder à une palpation du cou, des membres supérieurs et inférieurs



# LES SIGNES D'URGENCE À DÉCELER

## 2. La victime s'étouffe t'elle ?

- Quoi faire ?

- Rechercher les signes d'un étouffement total et brutal

- Pourquoi ?

- En cas d'étouffement total, le passage de l'air vers les poumons est interrompu.

- Comment ?

- Regarder si la victime porte ses mains à sa gorge et poser une question



# LES SIGNES D'URGENCE À DÉCELER

## 3. La victime répond t'elle ?

### ▪ Quoi faire ?

- Rechercher si la victime répond

### ▪ Pourquoi ?

- Pour obtenir de la part de la victime des informations
- Si la victime est inconsciente, son état va s'aggraver

### ▪ Comment ?

- Poser des questions simples
- En cas de non-réponse, demander à la victime d'exécuter un mouvement simple



# LES SIGNES D'URGENCE À DÉCELER

## 4. La victime respire t'elle ?

### ▪ Quoi faire ?

- Rechercher des signes visibles de respiration pendant 10 secondes

### ▪ Pourquoi ?

- L'inefficacité ou l'arrêt de la respiration entraine la mort

### ▪ Comment ?

- Libérer les voies aériennes et placer l'oreille au-dessus de la bouche de la victime pendant 10 secondes
- Observer si le ventre ou la poitrine de la victime se soulève



# EXAMEN DE LA VICTIME SUR LE VENTRE

## Cas particulier :

La victime est allongée sur le ventre :

**Action :** Mettre la victime sur le dos (si elle est inconsciente)

## **Pourquoi ?**

- Pour libérer les voies aériennes, la cage thoracique étant comprimée et risque d'arrêt de la respiration
- Pour mieux apprécier les signes de respiration

**Attention :** Le retournement se fait du côté opposé au visage



### 3. ALERTER

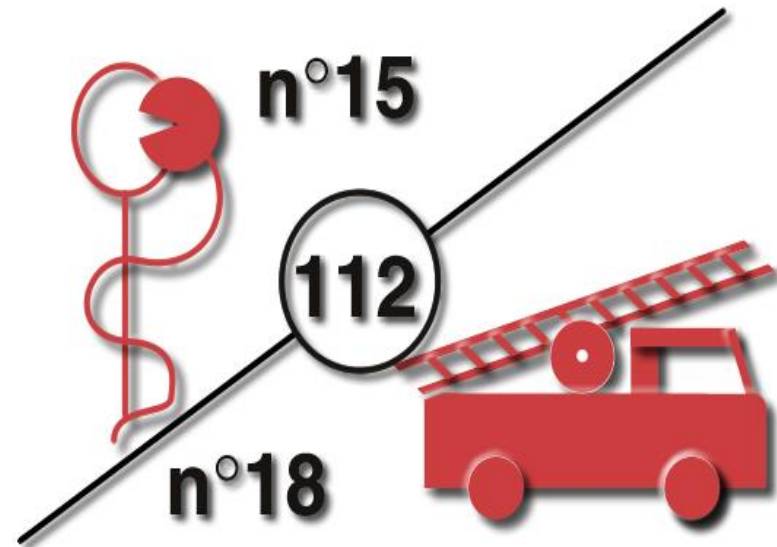
Ou faire alerter

# LE MESSAGE D'ALERTE – QUI ?



## LES NUMÉROS D'APPEL

- Pour une demande de secours, appeler les pompiers ( **18** )
- Pour une urgence ou un avis médical, appeler le SAMU ( **15** )
- Le **112** : Numéro d'appel européen des services de secours mis en place afin que toute personne en Europe puisse contacter les secours.



# LE MESSAGE D'ALERTE – COMMENT ?



## LE MESSAGE D'ALERTE

- L'identité de l'appelant
- Le numéro d'appel
- Le lieu de l'accident (adresse, étage...)
- La nature de l'accident (chute, coupure...)
- Le nombre de victimes
- L'état des victimes

## LES CONSIGNES

- Répondre aux questions posées par le service de secours
- Ne jamais raccrocher le premier
- La personne qui va alerter les secours doit revenir rendre compte au SST
- Envoyer une personne au devant des secours

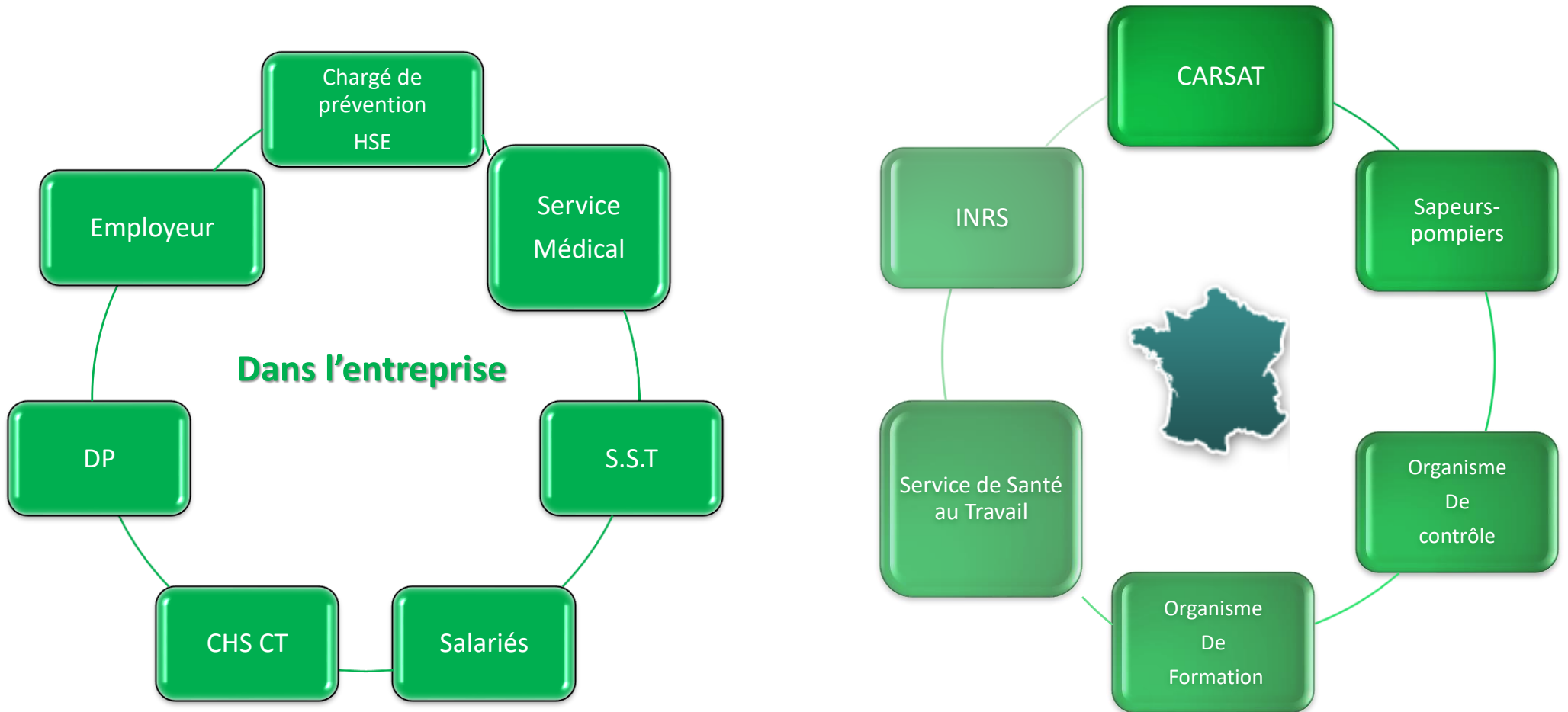
# LE MESSAGE D'ALERTE – COMMENT ?

ET DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- Prévenir les moyens de secours et/ou les personnes prévus dans l'organisation de l'entreprise.
  - Agents de sécurité
  - Infirmerie
  - ...

CONSIGNES DE SECURITE				
 Interdiction de fumer dans les locaux	 Ne pas stationner devant les bouches incendie	<b>RESPONSABLE</b> .....	 N'encombrez pas l'accès aux moyens de secours.	 Repérez leurs emplacements et lire la notice d'utilisation.
 <b>INCENDIE</b>	 <b>EVACUATION</b>	 <b>ACCIDENT</b>		
 Au <b>18</b> ou à défaut le  Attaquer le feu avec l'extincteur approprié, le plus proche de la base des flammes.  Si la fumée vous incommode baissez vous, l'air frais est près du sol.  Empêchez la personne de courir, la coucher au sol, la courir avec des vêtements ou une couverture	 Au signal sonore d'évacuation ou sur ordre d'un responsable  Dirigez-vous vers l'issue de secours, ne revenez pas en arrière  Suivez les instructions du guide d'évacuation  N'utilisez pas les ascenseurs.	 HOPITAL  SAMU  ANTIPOISON  GENDARMERIE  POLICE  EDF  Car de France		
<i>Equipe d'intervention</i>  .....	<i>Point de rassemblement</i>  .....	<i>Equipe d'évacuation</i>  .....		

# LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION





## 4. SECOURIR